## Toast adressé à S.E. M. CH. Soglo, Président de la République du Dahomey, 21 novembre 1967

Le Général de Gaulle prend la parole lors d'une réception donnée au Palais de l'Élysée en l'honneur du Président de la République du Dahomey.

## Monsieur le Président,

Si votre visite officielle à Paris nous cause une grande satisfaction, ce n'est pas seulement parce qu'elle nous donne l'occasion de manifester, une fois de plus, les sentiments d'amitié que nous portons au Dahomey et la haute et cordiale estime que nous avons pour son Président, mais c'est aussi pour cette raison qu'elle est, en quelque sorte, une confirmation solennelle de la grande entreprise commune à la France et aux jeunes États africains et malgaches qui lui sont librement associés.

Oui, certes, une confirmation! Quand, par leur vote simultané du 28 septembre 1958, la Métropole française et, à l'exception d'un seul, tous les territoires d'Afrique qui, jusqu'alors, dépendaient d'elle, décidèrent de changer leurs rapports en liens d'une communauté où chacun disposait de lui-même; quand, par la suite, les États ainsi formés accédèrent, avec la pleine approbation de la France, à leur entière souveraineté; quand, enfin, des accords de coopération conclus dans tous les domaines organisèrent les relations entre celle-ci et ceux-là, on pouvait se demander ce qu'il allait advenir de cet ensemble nouveau qui, tout à coup, remplaçait un empire. Ces républiques, soudainement devenues majeures, pourraient-elles et sauraient-elles vivre sans s'effondrer bientôt dans les pires désordres intérieurs? N'allaient-elles pas chercher à s'arracher mutuellement quelques fractions de tribus ou lambeaux de territoires? Ne seraient-elles pas des jouets au milieu des rivalités qui opposent dans le monde entier les colosses d'à présent? Garderaient-elles, de la part de la France, assez d'intérêt, de sympathie et de confiance pour que se maintienne l'aide que Paris fournit à leur développement ?

Les faits donnent la réponse à ces interrogations.

Les États en cause, malgré divers et, sans doute, inévitables remous politiques, ne sont en proie, ni à la guerre civile, ni à la guerre étrangère. Bien loin de se battre entre eux, ils traitent de leurs affaires communes au sein d'une organisation africaine et malgache qu'ils ont fondée à cet effet. Quant au concours apporté par la France à leur essor et, réciproquement, à l'amitié active qu'ils lui témoignent, l'expérience et les résultats démontrent qu'il s'agit là, non point de convenances fragiles et passagères, mais bien d'un beau et solide monument. Il parait même que le dirigeant de celui des pays membres de notre ancienne Union, qui avait, voici neuf ans, pris le chemin opposé, moyennant des concours venus des quatre points cardinaux, souhaiterait, aujourd'hui, retrouver la France.

Or, de cette solidarité, établie désormais sur des bases nouvelles et modernes, le Dahomey offre, tout justement, la preuve. Si, en effet, les difficultés inhérentes à sa situation ethnique, économique et financière sont particulièrement grandes, il a, bel et bien, entrepris sous votre conduite, Monsieur le Président, le vaste et méritoire effort national qui doit lui assurer l'équilibre, condition nécessaire du progrès, tandis qu'à cet effort, et dans la mesure même où il se révèle résolu et continu, la France apporte aujourd'hui et apportera demain un soutien déterminé. En même temps, dans notre univers déchiré par tant de secousses, notamment en Afrique et, plus particulièrement, dans votre voisinage, on peut voir le Dahomey et la France marcher la main dans la main. N'est-ce pas là, sur notre terre et en notre siècle, pour tous les peuples de bonne volonté, un exemple réconfortant?

Je lève mon verre en l'honneur de Son Excellence le Général Soglo, Président de la République du Dahomey, en l'honneur de Madame Soglo à qui nous sommes heureux de

présenter nos très respectueux hommages, en l'honneur du peuple dahoméen auquel le peuple français porte, autant que jamais, une très amicale confiance.